

15.07.2004 - 11:10 Uhr

Primes d'assurance maladie 2005: Les assureurs membres du Groupe Mutuel annoncent une augmentation moyenne de 1,5%

Martigny (ots) -

Les assureurs maladie membres du Groupe Mutuel, qui comptent dans l'ensemble de la Suisse près de 700'000 assurés, annoncent pour 2005 une augmentation globale de 1,5% du volume de leurs primes, pour l'assurance obligatoire des soins. 100 millions de francs de fonds propres seront ainsi investis afin de modérer l'évolution des primes.

Pour l'année 2005, les assureurs membres du Groupe Mutuel annoncent une augmentation de 1,5% du volume des primes de l'assurance obligatoire des soins. Cela constitue une adaptation très modérée, tant par rapport à l'évolution des coûts de la santé que sur le plan de l'environnement concurrentiel. En effet, plusieurs assureurs ont déjà annoncé des augmentations de l'ordre de 5 à 6%.

100 millions investis en faveur des primes 2005

En 2003, les caisses maladie membres du Groupe Mutuel ont obtenu d'excellents résultats, à la fois en ce qui concerne leur développement et leur performance économique. Leur très bonne santé financière leur permet aujourd'hui de tempérer l'effet de l'évolution des coûts sur les primes 2005. Ainsi, plus de 100 millions de francs de réserve seront investis afin de contenir l'accroissement des primes des sociétés membres du Groupe Mutuel, ceci tout en conservant bien entendu un taux de fonds propres supérieur au minimum légal de 15%.

Dans le domaine des assurances complémentaires, les primes demeureront inchangées, sauf quelques rares exceptions et en cas de changement de groupe d'âges.

Le contexte régissant l'évolution des coûts de la santé en Suisse n'a pas changé en 2004. Aucun fait marquant, à même d'avoir un effet modérateur significatif sur cette tendance, n'est prévu à court terme. L'augmentation moyenne des coûts, à charge de l'assurance obligatoire, a été de 4,6% en 2003 et les prévisions sont de l'ordre de 4 à 6% pour 2004 et 2005. Dans aucun secteur des prestations, hospitalisations, médicaments et consultations médicales notamment, des mesures concrètes pouvant avoir un impact important, à brève échéance, n'ont encore pu être prises. Il faut donc s'attendre à ce que la progression des coûts poursuive son évolution.

Divers facteurs influencent la prime sur le plan individuel

Il est important de souligner que l'augmentation du volume des primes de 1,5% constitue une moyenne et que, prises individuellement, les adaptations de primes pourront être très différentes, que ce soit à la hausse ou à la baisse. En effet, divers facteurs influencent chaque cas individuel, comme par exemple le canton, la région, l'âge de l'assuré, la franchise. Dans ce dernier domaine notamment, les nouvelles dispositions légales en matière de franchises à option auront une influence considérable.

Ainsi, pour les adultes par exemple, les franchises de Fr. 400.-, Fr.600.- et Fr.1'200.- seront supprimées dès le 1er janvier prochain. Sauf demande expresse de l'assuré de bénéficier d'une autre franchise, la franchise de Fr. 400.- passera automatiquement à Fr. 500.-. Cela aura, dans ce cas, un effet modérateur sur l'évolution de la prime 2005. Par contre, un effet inverse, et donc une augmentation

de prime plus conséquente sera constatée dans le cas du passage d'une franchise de Fr. 600.- à Fr. 500.-. Il en sera de même pour le passage de Fr. 1'200.- à Fr. 1'000.-. Les assurés des caisses maladie membres du Groupe Mutuel seront informés personnellement et en détail des diverses modalités de franchises à leur disposition et des incidences que leurs décisions auront sur leurs primes 2005.

Les nouveaux tarifs 2005 seront soumis à l'approbation de l'OFSP le 31 juillet prochain. Dans le courant du mois d'août, nous serons en mesure de donner encore plus de précisions et de détails pour l'ensemble des caisses membres du Groupe Mutuel.

Contact:

André Grandjean
Membre Direction d'entreprise
Tél. +41/58/758'32'00
E-Mail: agrandjean@groupemutuel.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000969/100477141> abgerufen werden.